Droits à paiement unique (DPU)

Formulaire de demande de participation au programme « grands travaux » géré par la réserve nationale

Règlements (CE) n° 1782/2003 du Conseil du 29/09/2003 et (CE) n° 795/2004 de la Commission du 21/04/2004 modifiés.

Modèle à photocopier.

Merci d'écrire en MAJUSCULES

À faire parvenir à la DDAF/DDEA au plus tard le 15 mai 2008

Ce formulaire est à remplir en deux temps :

- la partie « identification » et le volet 1 doivent être renseignés au moment où vous renoncez à vos DPU. <u>Vous devez alors conserver</u> <u>une copie du document</u> et faire parvenir l'original à la DDAF/DDEA <u>avant le 15 mai 2008</u>;
- la colonne grisée du tableau ainsi que le volet 2 grisé doivent être complétés au moment où vous demanderez l'attribution des DPU par la réserve (fin de l'occupation temporaire) sur la copie du formulaire que vous aviez partiellement remplie au moment de la renonciation. Vous devrez faire parvenir le formulaire ainsi complété à la DDAF/DDEA dès que vous avez retrouvé la jouissance du foncier.

Je soussigné,				
NOM, PRÉNOM, OU F	RAISON SOCIALE			
			N	PACAGE
demande à participo faces suivantes :	er au programme « grai	nds travaux » géré par	la réserve nationale suite	e à l'occupation temporaire des sur-
Numéro de l'îlot concerné	Surface concernée	1 ^{ère} campagne PAC pour laquelle vous n'avez pas pu déclarer les surfaces	laquelle vous pouvez à nouveau	L'occupation temporaire est consécutive aux travaux suivants (nom de l'ouvrage et nature des
	l ha l a	,		travaux) :
	ha a	,		
	L ha L a	,		
	L ha L a	1		
	L ha L a	,		Date de la déclaration d'utilité publique :
TOTAL	ha a	,		
Je déclare renoncer au identifiés dans le(s) ta J'ai bien noté que, lors de DPU auxquels j'ai r des DPU normaux issu moyenne des DPU du Je certifie que les rer d'occupation temporai	bleau(x) joint(s) dans l'ani que l'occupation tempora enoncé, dans la limite du is de la réserve. Ils auron département de mon sièg nseignements figurant da re signée avec le maître d	la campagne 2008, à	age(s). tration s'engage à me réattri terres agricoles restituées au le à celle des DPU auxquels e sont sincères et véritable	DPU spéciaux (historiques ou réserve) buer un nombre de DPU égal au nombre terme de l'occupation. Ces DPU seront j'ai renoncés, dans la limite de la valeur s et je joins la copie de la convention
				Le LIIII
\$	Signature de l'exploitar	nt ou du gérant en cas	de forme sociétaire ou de	e tous les associés en cas de GAEC.
Je demande à bénéfici figure dans le volet pro Je reconnais avoir pris ne pourrai pas les céd	écédent, dans la limite du connaissance que les not	réserve nationale d'un no nombre d'hectares de s uveaux DPU qui me sero ter du 15 mai de l'année	terres agricoles restituées au nt attribués sont des DPU iss	re de DPU auxquels j'ai renoncés tel qu'il u terme de l'occupation. sus de la réserve nationale. A ce titre, je rrai obligatoirement pendant cette durée
Fait à				Le LILIII
	Signature de l'exploitar	nt ou du gérant en cas	de forme sociétaire ou de	e tous les associés en cas de GAEC.

Droits à paiement unique (DPU)

Annexe au formulaire de demande de participation au programme « grands travaux » géré par la réserve nationale

Modèle à photocopier.

Merci d'écrire en MAJUSCULES

À faire parvenir à la DDAF/DDEA
au plus tard le 15 mai 2008

Je soussigné, NOM, PRÉNOMS, OU RAISON SOCIALE										N° PACAGE					
Vous pouvez renonc	déclare renoncer au profit de la réserve, dès la campagne 2008, aux DPU normaux ou spéciaux (historiques ou réserve) identifiés dans le tableau ci-dessous. Vous pouvez renoncer au profit de la réserve à des DPU normaux ou spéciaux que vous détenez et dont vous êtes propriétaire, qu'ils soient d'origine historique ou réserve. Attention : vous ne pouvez pas renoncer à des DPU jachère.														
L'identification des DPU auxquels vous renoncez est à compléter à partir des DPU établis par la DDAF/DDEA, à l'issue de la campagne 2007, tels qu'ils figurent sur la 1ère page de la dernière lettre de notification que vous avez reçue.															
NOMBRE DE DPU		IDENTIFICATION DES DPU « NORMAUX » AUXQUELS VOUS RENONCEZ													
AUXQUELS VOUS RENONCEZ	Тур	valeur u	nitaire (€)	Origine (historique ou réserve)	N° département(s) de localisation	N° PACAGE du propriétaire des DPU	Activation en 2006 (rayer la mention inutile)	Activation en 2007 (rayer la mention inutile)	% Betterave	% Chicorée					
	NORM	MAL	,€			VOUS-MÊME	OUI / NON	OUI / NON	%						
	NOR	MAL	_],∐∐€			VOUS-MÊME	OUI / NON	OUI / NON							
	NORM	MAL	_],∐∐€			VOUS-MÊME	OUI / NON	OUI / NON							
	NORM	MAL	_],∐∐€			VOUS-MÊME	OUI / NON	OUI / NON							
NOMBRE DE DPU		IDENTIFICATION DES DPU « SPÉCIAUX » AUXQUELS VOUS RENONCEZ													
AUXQUELS VOUS RENONCEZ	Туре	Valeur unitaire (€)	Origin (historiq ou réser	ue de localisati		Activation en 2006 (rayer la mention inutile)	Activation en 2007 (rayer la mention inutile)	Contrainte d'activation (en UGB)	% Betterave	% Chicorée					
	SPÉCIAL	,€			VOUS-MÊME	OUI / NON	OUI / NON		%						
	SPÉCIAL	,€			VOUS-MÊME	OUI / NON	OUI / NON								

Fait à Le LIIIL

Signature de l'exploitant, ou du gérant en cas de forme sociétaire, ou de tous les associés en cas de GAEC.



RT DE LA PÉCISE

Les droits à paiement unique - DPU



Notice explicative du formulaire de demande de participation au programme « grands travaux » géré par la réserve nationale

I. Objet de ce programme

Ce programme est destiné aux exploitants qui subissent une occupation temporaire les empêchant d'activer certains de leurs DPU.

Afin d'éviter la remontée à la réserve de ces DPU après 3 années consécutives de non-activation, ce programme propose aux exploitants de s'engager à renoncer à leurs DPU devenus surnuméraires en échange d'un engagement de l'administration à leur en attribuer un nombre égal à partir de la réserve nationale au moment de la restitution foncière.

II. Quelles sont les conditions à remplir pour bénéficier de ce programme ?

1 Demandeur

Vous ne pouvez demander à intégrer ce programme que si vous êtes vous-même concerné par une emprise temporaire liée à des travaux déclarés d'utilité publique.

② Nature des travaux permettant l'accès à ce programme Seuls les travaux qui ont fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique permettent d'accéder à ce programme.

1 Identification des DPU auxquels vous pouvez renoncer

Vous pouvez renoncer au profit de la réserve à des DPU normaux ou spéciaux que vous détenez et dont vous êtes propriétaire, qu'ils soient d'origine historique ou réserve. Attention : vous ne pouvez pas renoncer à des DPU jachère. Le nombre de DPU auxquels vous pouvez renoncer au titre de ce programme doit être au plus égal à la surface objet de l'occupation temporaire.

III. Comment sera calculée votre dotation au titre de ce programme ?

L'attribution des DPU par la réserve nationale suite à la renonciation déclarée par le demandeur sera réalisée de la façon suivante :

- → le nombre de nouveaux DPU attribués est égal au moins au nombre de DPU pour lesquels il y a eu renonciation au moment du début de l'occupation temporaire, dans la limite des surfaces restituées ;
- → leur valeur unitaire est égale au moins à la valeur moyenne des DPU du département du siège de votre exploitation.

Les DPU qui vous seront attribués seront des DPU « réserve ». Ils ne pourront pas être cédés pendant cinq ans et devront obligatoirement, pendant cette durée, être activés chaque année sinon ils retourneront automatiquement à la réserve.

IV. Quelles sont les pièces justificatives à fournir ?

Au moment de la renonciation : copie de la convention d'occupation temporaire signée avec le maître d'ouvrage.

Au moment de la fin de l'occupation temporaire : vous êtes invité à contacter la DDAF/DDEA du siège de votre exploitation afin qu'elle vous indique à ce moment-là les pièces justificatives nécessaires pour l'attribution des DPU.